

L'an deux mil seize et le quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Madame Christèle FORET et Evelyne MONFRAY, Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Hugues DE BROSES, Stéphane CANTE, Arnaud de CERTAINES, Brice DUCRUIX, Emile LIEBAUD, Roger RIBOLLET et Dominique VIOT.

Absent avec pouvoir : Régis LORAS donne pouvoir à Arnaud de CERTAINES

Absents excusés: Pierre BOULLY, Gilles VATOUX

Absent : Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **11**

Date de la convocation : 6 octobre 2016

Date d'affichage : 6 octobre 2016

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 14 octobre 2016.

Ordre du jour

- Modification du règlement de la garderie (horaire du mercredi)
- Mise en place de la Gouvernance de la future Communauté de Communes
- Remboursement des frais à Monsieur le Maire
- Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter trois délibérations concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes, une décision modificative et la signature d'une convention avec l'Agence d'Ingénierie. Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations

N°31 : Objet : Modification des horaires de la garderie

Monsieur Maire rappelle la délibération du 27 mai 2016 acceptant la demande de parents d'élèves de pouvoir bénéficier de la garderie le mercredi midi.

En conséquence il convient de modifier l'article 3 - accueil des enfants (règlement annexé à la délibération) en ajoutant la phrase : « Le mercredi de 12 h 00 à 13 h 00, tous les jours de classe (sur inscription) »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le nouveau règlement modifié à l'article 3 de la garderie périscolaire concernant les horaires du mercredi de 12h à 13h.

N°32 : Objet : Mise en place de la gouvernance de la future Communauté de Communes

Monsieur le Maire fait part de la mise en place de la gouvernance de la future Communauté de Communes.

La commune doit délibérer sur le nombre de sièges du futur Conseil Communautaire et la répartition par commune suivant les différentes options présentées variant de 29 sièges pour la répartition légale à 36 au maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **demande**, à la majorité moins une abstention des membres présents et représentés, que la répartition des sièges se fasse sur la base d'un accord local de 36 sièges contre 29 pour la répartition légale soit pour Garnerans un délégué et un délégué suppléant au futur Conseil Communautaire désigné par ordre du tableau.

N°33 : Objet : Remboursement de frais à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande d'accepter les remboursements de certains frais engagés (petits achats, achats en ligne, etc...) pour la collectivité notamment lorsque les moyens de paiement de la commune ne sont pas possibles (achat sur Internet avec paiement CB obligatoire par exemple). Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs d'achats (factures ou autres) et fera l'objet d'une information au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les remboursements de ces frais engagés sur présentation de justificatifs d'achats et qui feront l'objet d'une information au conseil municipal.

N°34 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Saône-Chalaronne

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 28 septembre 2016, a ajouté le point suivant dans les actions de la compétence optionnelle « Etude préalable au Contrat de Rivière des Territoires de Chalaronne et prise en charge des actions décidées par délibération du Conseil Communautaire du 10 août 2007 » : **les actions de restauration des milieux aquatiques menées sur le bassin versant de la Chalaronne sur les communes de Saint Didier sur Chalaronne et Thoissey.**

Cela évitera que qu'il y ait une double adhésion au SRTC pour ces deux communes : en direct et via la communauté de communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur ce projet, conformément aux articles L.5211-16 à L.5211-20 et à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Saône – Chalaronne telle que proposée ci-dessus. Dit que toutes les autres compétences restent inchangées.

N°35 : Décision Modificative n°1

Le compte 2188 (Opération 170 travaux bâtiments communaux) doit être approvisionné d'un montant de **2 800 €**, cette somme sera débitée au compte 2315 (opération 171 voirie 2016) pour l'installation d'un parafoudre à l'église.

Le compte 2188 (Opération 170 travaux bâtiments communaux) doit être approvisionné d'un montant de **3 500 €**, cette somme sera débité au compte 2315 (opération 171 voirie 2016) pour l'achat d'une climatisation réversible pour l'accueil de la mairie.

Le compte 2183 (Opération 169 achat de matériel) doit être approvisionné d'un montant de **700 €**, cette somme sera débité au compte 2315 (opération 171 voirie 2016) pour l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, ces modifications budgétaires pour un montant total de 7 000 €.

N°36 : Autorisation signature convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la sélection et le suivi d'un maître d'œuvre des travaux de voirie.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir demandé à l'Agence d'Ingénierie de proposer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de suivi du maître d'œuvre dans le cas où le projet d'aménagement serait retenu lors du référendum du 27 novembre. Les prestations consistent en la consultation des maîtres d'œuvre pour un montant de 3 150 € H.T. et l'assistance à exécution pour 2 250 € H.T.

La convention entrerait en application uniquement en cas de réponse positive au référendum du 27 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence d'Ingénierie d'un montant total de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC dans le cas d'une réponse positive au référendum du 27 novembre 2016 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour en poursuivre l'exécution et à signer les documents afférents à cette convention.

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Repas CCAS le 15 décembre animé par Patricia CANZIANI (accordéoniste).

Prochaine livraison de fioul le 26 octobre.

Des demandes pour d'autres groupements d'achat pourraient être étudiés.

Urbanisme et environnement

Le mur sud du cimetière va être expertisé par l'Agence d'Ingénierie.

Les panneaux de restriction sur le chemin de halage sont installés. Une barrière de gabarit a été installée par VNF (Voies Navigables de France).

Finances

Chiffres au 14 octobre 2016 :

47,38 % des dépenses de fonctionnement

43,18 % en recettes de fonctionnement

54,11 % de dépenses d'investissement

38,57 % en recettes d'investissement

Une réunion de la commission finances a eu lieu le 13/10

Communication fêtes et cérémonies

Le panneau d'affichage anciennement aux Leynards a été installé à Romans.

La cérémonie du 11 novembre se fera avec la participation d'enfants de l'école.

Prochaine réunion de la commission communication le 10 novembre pour finaliser le document distribué aux habitants pour le référendum.

Questions / informations diverses

Signature de la convention « participation citoyenne » entre la mairie et la préfecture le 13 octobre 2016.

Installation d'un hot spot wifi sur la place de l'église.

La bibliothèque en libre-service est opérationnelle à l'accueil de la mairie.

La séance est levée à 22h30

Prochain Conseil le vendredi 25 novembre 2016 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.